



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

69^e séance plénière

Lundi 24 mai 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

*En l'absence du Président, M^{me} Picco (Monaco),
Vice-Présidente, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 145 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

**Lettre datée du 21 mai 2021, adressée au
Président de l'Assemblée générale par le
Secrétaire général (A/75/661/Add.3)**

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/75/661/Add.3, dans lequel le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que depuis la parution du document publié sous la cote A/75/661/Add.2, le Congo a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant calculé selon l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note des informations contenues dans le document A/75/661/Add.3 ?

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour (suite)

Mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et des déclarations politiques sur le VIH/sida

Projet de décision (A/75/L.86)

Projet d'amendement (A/75/L.89)

La Présidente par intérim (parle en anglais) :
Je rappelle aux membres que le débat sur cette question aura lieu durant la réunion de haut niveau qui se tiendra du 8 au 10 juin 2021.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter l'amendement A/75/L.89.

M. Sharma (Inde) (parle en anglais) : Je prends la parole pour présenter l'amendement A/75/L.89 au projet de décision A/75/L.86, intitulé « Participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida ». Cet amendement vise à ajouter l'établissement universitaire indien MIT World Peace University à l'annexe du projet de décision A/75/L.86.

Les organisations de la société civile font partie intégrante du tissu social de chaque pays et jouent un rôle crucial dans la robustesse du régime démocratique de toutes les nations, comme c'est le cas en Inde. Nous apprécions profondément leur contribution au processus d'édification de notre nation. C'est notamment le cas dans le secteur de la santé, où ces organisations contribuent à assurer la continuité des soins entre les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



établissements sanitaires et la population et fournissent des services de prévention et de traitement du VIH d'envergure internationale, qui peuvent servir de sources locales de renforcement des capacités pour répondre aux problèmes de santé nouveaux et existants.

Les efforts déployés par des organisations de la société civile ont été essentiels pour promouvoir et améliorer les programmes de lutte contre le VIH/sida et pour surmonter bon nombre des principaux défis liés à cette lutte. Les réseaux d'organisations de la société civile ont fourni et continuent de fournir des services qui changent radicalement la vie des personnes les plus touchées et favorisent l'accès au traitement, à la prévention et à d'autres services de santé essentiels, mais ces avancées ne doivent pas être compromises. La réduction du champ d'action de la société civile dans le monde, associée à un paysage politique et social de plus en plus hostile, appelle une réponse urgente.

Le nom de l'établissement universitaire indien MIT World Peace University, qui a été omis de la liste des organisations approuvées pour participer à la réunion de haut niveau sur le VIH/SIDA, doit être ajouté afin qu'il puisse contribuer au débat sur cette question urgente de portée mondiale et l'enrichir. Cette université est reconnue par la Commission des subventions universitaires de l'Inde. Forte d'un corps enseignant de plus de 300 professeurs qualifiés, l'université offre des cours de grande qualité à plus de 50 000 étudiants répartis dans ses 10 campus et 65 instituts. Elle possède une école consacrée à la santé publique ainsi qu'une école de pharmacie, et mène des recherches sur les questions de santé et de médecine. Nous sommes convaincus que sa participation et sa contribution permettront de mieux comprendre notre approche en termes de prévention du VIH et contribueront à façonner nos efforts de lutte contre le sida en tant que menace pour la santé publique.

Le droit à la liberté de parole et d'expression est l'âme de la démocratie. La Constitution indienne garantit la liberté d'expression. Ce droit, exercé par de véritables acteurs de la société civile et des établissements universitaires, apporte une contribution positive au développement de la société.

Nous exhortons la communauté mondiale, par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, à défendre le droit universel à la liberté d'expression et à faire en sorte que la voix d'organisations de la société civile sincères dans leur engagement puisse être entendue dans nos débats sur les questions mondiales, en tant que parties prenantes importantes. Nous engageons instamment les

États Membres à appuyer cet amendement et à voter en sa faveur, s'il est mis aux voix.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de passer à l'examen du projet de décision A/75/L.86 et de l'amendement A/75/L.89 y afférent, les délégations qui souhaitent faire une déclaration au titre des explications de position sont invitées à le faire en une seule intervention. Je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Korac (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La société civile, nos yeux et nos oreilles sur le terrain, nous fournit des informations et des perspectives essentielles sur bon nombre de questions, et elle devrait être présente à toutes les réunions de l'Organisation des Nations Unies, y compris à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida. La participation de la société civile est primordiale pour la réunion de haut niveau. La société civile joue un rôle déterminant dans la lutte contre le VIH/sida et la prestation de services.

Sans la société civile, les populations clefs ne bénéficieraient pas d'autant de services, les habitants des régions reculées devraient parcourir de plus grandes distances pour pouvoir y accéder, et bon nombre des progrès réalisés en matière de traitement grâce à la société civile et à ses activités de plaidoyer n'existeraient pas. Sans ces efforts de premier plan dans la lutte contre le VIH/sida sur le terrain, cette réunion de haut niveau n'aurait tout simplement pas lieu.

L'amendement A/75/L.60, qui a été adopté par à une majorité confortable le 23 février avant l'adoption de la résolution 75/260 sur l'organisation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2021 (voir A/75/PV.55), a rétabli une pratique de longue date pour la réunion de haut niveau. Le fait de demander que les objections soient soumises à la décision de l'Assemblée générale accroît la transparence et le principe de responsabilité et permet à l'ensemble des États Membres, par opposition à un seul ou à un petit groupe d'États Membres, de décider de la participation des organisations non gouvernementales (ONG).

Nous sommes particulièrement préoccupés par la tendance croissante des États Membres à s'opposer aux ONG d'un autre pays. Le sort d'une ONG réputée et crédible ne devrait pas être scellé à huis clos par les objections d'un ou de quelques États Membres. L'Assemblée générale doit tenir compte des critères établis par le Comité chargé des organisations non

gouvernementales pour déterminer leur éligibilité à participer à une réunion et faire front contre la politisation du travail de la société civile.

L'organisation qui nous occupe aujourd'hui a satisfait à tous les critères du Comité chargé des organisations non gouvernementales. La plus grande valeur ajoutée de la société civile est son aptitude à travailler quels que soient les pays, les régions et les sujets, et à inciter chacun d'entre nous à redoubler d'efforts en tant que gouvernements. Les voix qui s'opposent aux gouvernements sont tout aussi importantes, sinon plus, pour mettre en lumière différents problèmes, et elles poussent tous les États Membres à faire mieux.

Nous avons encore beaucoup de travail à faire pour accroître la participation de la société civile à toutes les activités de l'Organisation des Nations Unies et nous poursuivrons ces efforts pour définir les modalités futures et préparer les réunions à venir. Les États-Unis voteront pour l'amendement A/75/L.89, s'il est mis aux voix, et encouragent tous les autres pays à faire de même.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La séance de l'Assemblée générale d'aujourd'hui démontre clairement ce contre quoi nous avons mis en garde en février (voir A/75/PV.55). Au moyen d'un raisonnement faussé et d'arguments trompeurs et manifestement erronés, la pratique établie de l'Assemblée générale a été bafouée ; une pratique adoptée par consensus pour assurer la participation d'organisations non gouvernementales ne bénéficiant pas du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale et à la nature intergouvernementale de ses travaux, et qui a fait ses preuves pendant de nombreuses années.

Par conséquent, les délégations qui ont initié une manœuvre suspecte sous des prétextes spécieux en février ont obtenu ce qu'elles voulaient aujourd'hui. Plus précisément, elles ont poussé l'Assemblée générale à examiner une question qui ne relève pas de sa compétence. Elles ont porté atteinte aux prérogatives du Comité chargé des organisations non gouvernementales et la répartition efficace des tâches au sein du système des Nations Unies. Elles ont inutilement politisé le débat. Elles ont divisé les États Membres au lieu de contribuer à la résolution des divergences et d'aider les délégations intéressées à régler les questions litigieuses par le biais d'un dialogue bilatéral. Cela est d'autant plus regrettable que les restrictions liées à la pandémie de

maladie à coronavirus (COVID-19) ont limité le nombre d'observateurs dans la salle et l'accès à la diffusion en ligne, qui permettrait à tous de suivre la réunion.

Il est également décevant que de telles mesures aient été imposées à l'Assemblée générale sous le noble prétexte de la transparence. Où était cette transparence dans le processus de sélection des organisations non gouvernementales (ONG) choisies pour participer aux débats multilatéraux en préparation de la réunion de haut niveau sur le VIH/sida ? Qui a choisi les ONG et sur quels critères cette sélection s'est-elle fondée ? Pourquoi les conclusions d'un groupe d'organisations établies dans le cadre de ce processus sont-elles présentées comme l'opinion de la société civile dans son ensemble ?

Je voudrais aussi poser les questions suivantes au Secrétariat, qui est chargé de vérifier les demandes de participation des ONG. Comment se fait-il que la liste comprenne des organisations qui prônent la légalisation de l'usage de drogues, ce qui est contraire à la politique juridique de l'ONU ? Comment des organisations qui militent pour la légalisation de la prostitution ont-elles pu figurer sur la liste ? Comment cela peut-il être en adéquation avec la politique de tolérance zéro de l'Organisation en la matière ? Quel est le but d'une telle liste ? S'agit-il de permettre à la société civile d'exprimer son point de vue, ou bien d'offrir aux cartels de la drogue et aux organisations criminelles une tribune à l'Assemblée générale ?

Nous sommes heureux que plusieurs organisations qui œuvrent réellement pour aider les personnes vivant avec le VIH et prévenir la propagation de la maladie ont été inscrites sur la liste des ONG. Elles maintiennent un dialogue constructif, bien que pas toujours facile, avec les gouvernements nationaux. Nous sommes également heureux que des ONG russes en fassent partie. Nous apprécions leur contribution à notre travail dans le cadre des procédures autorisées pertinentes.

Dans le même temps, il est impossible de parler d'une quelconque forme d'équilibre entre les ONG de la liste dont les points de vue divergent. Cette liste comporte un nombre disproportionné d'organisations qui rassemblent les partisans d'un mode de vie porteur de nombreux risques en matière de VIH/sida et qui militent pour que ce mode de vie devienne une norme sociale. Malheureusement, la tournure prise par le débat dans ce contexte n'est pas propice à la promotion de modes de vie sains et de valeurs familiales traditionnelles comme moyen de prévenir le VIH/sida.

Nous appelons une fois de plus nos collègues de l'Assemblée générale à réfléchir à la manière dont nous décidons d'agir à titre collectif. Pour notre part, nous prônons le strict respect des pratiques établies par l'Assemblée générale, qui ont été réaffirmées par des années de consensus. Nous croyons qu'il importe de respecter la nature intergouvernementale des travaux de l'Assemblée. Chaque organe et organe subsidiaire du système des Nations Unies a ses propres fonctions et règles. Si nous ne parvenons pas à les séparer, l'efficacité de notre travail en pâtira, comme nous l'avons constaté dans la pratique.

M. Liu Liqun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine attache une grande importance à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2021, et nous continuerons d'œuvrer avec les autres États Membres pour faire en sorte qu'elle débouche sur un résultat positif et insuffler dans le même temps un nouvel élan politique à la coopération internationale en matière de prévention et de traitement du VIH/sida.

La Chine a toujours appuyé la participation des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de la société civile et d'autres organisations aux travaux de l'ONU. Dans le même temps, nous devons rappeler que l'ONU est une organisation intergouvernementale. Par conséquent, toute décision concernant la participation d'une ONG aux manifestations de l'Organisation doit être fondée sur l'absence d'objections de la part d'États Membres. Il s'agit là d'un principe important du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et un droit inaliénable de tous les États Membres.

La Chine est très préoccupée par l'amendement A/75/L.89. L'organisation dont il y est question mène des activités politiques qui, bien qu'elles n'aient rien à voir avec la prévention ou le traitement du VIH/sida, sont dirigées contre des États Membres et remettent en cause leur souveraineté et leur intégrité territoriale. La Chine rejette catégoriquement la participation de cette organisation à la réunion de haut niveau et s'oppose l'amendement proposé.

M^{me} Dickson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer par remercier les cofacilitateurs pour leur travail sur le projet de résolution A/75/L.86. Nous attendons avec impatience d'appuyer la réunion de haut niveau sur le VIH/sida. Nous apprécions que les nouvelles modalités convenues nous permettent de comprendre les raisons des objections à la participation d'organisations non gouvernementales (ONG). Cette transparence est essentielle pour veiller à

ce que la réunion de haut niveau permette d'entendre les voix d'un large éventail d'experts dans le domaine du VIH/sida et nous sommes reconnaissants que les modalités aient rendu le pouvoir de décision à l'Assemblée.

Cependant, la procédure d'approbation tacite n'a pas nécessairement à être la norme à l'Assemblée générale, et nous regrettons que les États Membres continuent d'y recourir dans le but de bloquer les ONG d'autres pays.

Nous savons que la réunion de haut niveau a une longue histoire de participation de la société civile, qui remonte à 2001. Chaque participant a apporté un éclairage précieux à nos débats ici à New York. Nous savons que la société civile joue un rôle central dans la lutte directe contre le VIH/sida, en travaillant avec diligence pour améliorer l'accès aux traitements antirétroviraux et lutter contre la stigmatisation dont les patients atteints du VIH/sida font l'objet.

Il nous reste encore beaucoup à faire dans la lutte contre le VIH/sida. Il est donc essentiel que les organisations de la société civile se voient accorder une large participation à la réunion de haut niveau. Leur contribution à cette question importante est incomparable. Dans la mesure où les organisations de la société civile servent souvent de ressources et de prestataires de services, il serait regrettable de ne pas mettre à profit tous les outils à notre disposition. Cela inclut l'établissement de partenariats avec la société civile. Nous appelons tous ceux qui souhaitent contribuer à la lutte contre le VIH/sida à se joindre à nous pour appuyer l'amendement A/75/L.89 qui est proposé.

Le Royaume-Uni continuera à défendre l'inclusion des voix de la société civile à l'ONU à l'occasion de diverses réunions de haut niveau, conférences et réunions au sommet, grâce à l'accréditation du Conseil économique et social et du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

M^{me} Saleem (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation souhaite appuyer les déclarations faites par les représentants de la Chine et de la Russie. Nous croyons en une collaboration et un dialogue constructifs et ma délégation soutient pleinement la participation des organisations non gouvernementales (ONG). Elles ont contribué à enrichir les délibérations au sein de l'Organisation des Nations Unies et à apporter des perspectives diverses à différentes réunions.

Nous apprécions grandement la participation des organisations de la société civile à la prochaine réunion

de haut niveau sur le VIH/sida. Cependant, l'établissement de nouvelles normes et la création de nouveaux précédents ne doivent pas être un prétexte à la polarisation des travaux de l'Assemblée générale. Nous devons adhérer aux règles et procédures et aux lignes directrices existantes. La participation des ONG est soumise à des paramètres établis par le Comité chargé des organisations non gouvernementales, qui accorde l'accréditation à un certain nombre d'ONG. Ce nombre s'élève aujourd'hui à plus de 5 000. Leur participation est grandement appréciée. Cependant, la participation d'une ONG spécifique se dressant contre les intérêts d'un État ou d'un autre et polarisant le travail de l'Assemblée générale est tout à fait regrettable.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de décision A/75/L.86 et sur l'amendement A/75/L.89 y afférent.

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Ochalik (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt de l'amendement, outre les délégations énumérées dans le document publié sous la cote A/75/L.89, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Belgique, Bhoutan, Comores, Danemark, Finlande, Niger, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie et Suède.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de nous prononcer sur le projet de décision A/75/L.86, conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée va d'abord se prononcer sur l'amendement publié sous la cote A/75/L.89.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter l'amendement publié sous la cote A/75/L.89 ?

L'amendement est adopté.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/75/L.86, intitulé « Participation d'organisations non gouvernementales, d'organisations de la société civile, d'établissements universitaires et du secteur privé à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/75/L.86, tel qu'amendé ?

Le projet de décision A/75/L.86, tel qu'amendé, est adopté (décision 75/566).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de position la décision qui vient d'être adoptée, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Liu Liqun (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais réitérer que la Chine s'oppose à la participation du Maharashtra Institute of Technology World Peace University à la réunion de haut niveau sur le VIH/sida de 2021 et se dissocie donc de l'amendement à la décision 75/566.

M^{me} Shmat (Biélorus) (*parle en russe*) : Le Biélorus tient à rappeler l'intérêt qu'il porte à la tenue d'une réunion de haut niveau efficace sur le VIH/sida.

La République du Biélorus s'est jointe au consensus sur la décision 75/566. Toutefois, nous n'approuvons pas la procédure qui a été suivie pour élaborer la liste des organisations non gouvernementales (ONG) choisies pour participer à la réunion de haut niveau, à savoir prendre une décision distincte susceptible d'être soumise à un vote éventuel.

Nous insistons sur l'importance de préserver les procédures établies applicables à l'examen de la participation des ONG, fondées sur le principe de l'approbation tacite, et soulignons le droit inaliénable et inaltérable des États à cet égard.

En outre, à l'avenir, nous appelons au respect des délais de dépôt des amendements afin que les délégations disposent de suffisamment de temps pour les consulter et convenir de leur position avec leur capitale.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position sur la décision qui vient d'être adoptée.

Je donne la parole à la représentante de l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, qui souhaite faire une déclaration après l'adoption de la décision.

M^{me} Ludwig (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses 27 États membres. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel ; et le Liechtenstein, pays de

l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à cette déclaration.

Nous accueillons avec une grande satisfaction la séance de l'Assemblée générale d'aujourd'hui - et, bien entendu, son résultat - consacrée à la prise d'une décision finale sur la liste des organisations de la société civile qui participeront et apporteront leur expérience et leur appui à l'importante lutte contre le VIH/sida. La présente séance assure la transparence nécessaire et restaure le pouvoir de décision sur la participation des organisations de la société civile aux travaux de l'Assemblée.

Nous devons toutefois admettre notre surprise face à l'interprétation et à la mise en œuvre du paragraphe de la résolution concernant les modalités de la participation des organisations de la société civile (résolution 75/260, par. 11). Dans la mesure où ces modalités prévoient que la liste comprendra les noms proposés et ceux qui auront été retenus, nous nous serions attendus à ce qu'une liste complète comprenant toutes les parties prenantes proposées nous soit présentée pour examen aujourd'hui, ou au moins à de la transparence concernant les changements apportés à la liste soumise pour adoption.

Le VIH/sida fait des victimes tous les jours et détruit des familles et des populations. Chaque cas évité représente des vies sauvées et épargne bien des peines et des traitements à vie, ainsi que des ressources économiques. Quelque 2 millions de personnes ont été nouvellement infectées par le VIH en 2019, environ 40 millions vivent actuellement avec le virus et on estime que 7 millions ne sont même pas au courant de leur statut et seraient susceptibles de propager davantage le virus.

Les activités des organisations de la société civile sont cruciales depuis des décennies et sont pour beaucoup dans les réalisations et progrès accomplis à ce jour. Le travail des organisations de la société civile pour mieux faire connaître les moyens de prévention et le traitement et lutter contre la stigmatisation est tout à fait louable. Leur précieuse contribution en termes de communication et de mobilisation a été reconnue et prise en considération depuis le début.

Compte tenu des défis qui nous attendent, nous ne pouvons pas nous permettre d'ignorer certaines expériences ou de se passer du soutien d'une quelconque partie prenante dans la lutte contre le VIH/sida.

La participation de la société civile à la réunion de haut niveau est une priorité absolue pour l'Union européenne, d'où notre décision d'appuyer l'amendement visant à rétablir la participation des organisations de la société civile à la liste complète. Nous sommes attachés à ce que toutes les voix soient entendues pour qu'un vaste échange basé sur le partage d'expériences puisse avoir lieu.

Dans la mesure où aucun argument convaincant n'a été avancé pour justifier pourquoi une certaine organisation de la société civile n'était pas pertinente dans le contexte du VIH/SIDA, nous constatons avec satisfaction que la liste finale inclut désormais toutes les organisations de la société civile qui figuraient dans celle initialement proposée.

La lutte contre le VIH/sida n'est pas terminée. C'est un combat de longue haleine, et il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, nous nous réjouissons à la perspective d'une réunion de haut niveau inclusive et fructueuse sur le VIH/sida.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre la dernière oratrice dans le débat sur cette question.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 10 de l'ordre du jour.

Point 19 de l'ordre du jour (*suite*)

Développement durable

Projet de résolution (A/75/L.88)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.88.

M. Lennartsson (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter, au nom du Kenya et de mon pays, la Suède, le projet de résolution A/75/L.88, intitulé « Réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance » ».

Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier toutes les délégations pour leur participation active aux consultations.

L'année prochaine marquera le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement tenue à Stockholm tenue en 1972, une conférence novatrice qui a largement contribué à l'émergence d'un programme mondial pour l'environnement

grâce à ses nombreux accomplissements, dont la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Au cours des cinq dernières décennies, les États Membres ont trouvé un terrain d'entente et se sont engagés à agir, notamment dans le cadre de conférences historiques tenues à Rio de Janeiro et Johannesburg, ainsi qu'en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Si des progrès considérables ont permis de relever de nombreux défis en matière de développement durable, les données scientifiques sont claires : les changements environnementaux compromettent des acquis de développement obtenus de haute lutte. La mise en œuvre des objectifs de développement durable est à la traîne et la pandémie a provoqué de nouveaux revers sérieux. Nous devons faire plus, plus vite, ensemble.

La lutte contre la perte de biodiversité et la pollution, les changements climatiques et l'objectif visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C dans le monde entier exigeront des réponses différentes de la part de chacun d'entre nous. Toutefois, aucun pays ne sera en mesure de relever ces défis seul. La décennie à venir est cruciale. Une approche multilatérale est nécessaire.

Le titre de la réunion «Stockholm+50» appelle l'attention sur le fait que nos défis sont interconnectés : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous est une condition essentielle pour parvenir à un développement durable et assurer le bien-être des générations actuelles et futures. Il souligne également qu'il est de notre responsabilité de tirer parti de cette occasion.

Stockholm+50 devrait constituer une plateforme pour la promotion d'une action collective en vue de renforcer la coopération et d'accélérer la mise en œuvre du développement durable, notamment de sa dimension environnementale, en mettant l'accent sur des initiatives intersectorielles destinées à réduire les inégalités et à être particulièrement bénéfiques aux pauvres et aux groupes vulnérables. Stockholm+50 contribuera également à faire progresser un relèvement durable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Pour réussir, il sera nécessaire d'adopter une approche globale du système des Nations Unies. Le projet de résolution prie le PNUE de coordonner l'appui fourni à l'organisation de Stockholm+50. En cette qualité, le PNUE sera à même d'appuyer les préparatifs

et les discussions, en favorisant la cocréation au sein du système des Nations Unies et en assurant la cohérence et l'homogénéité entre Stockholm+50 et le cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP@50). L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du PNUE et d'autres organismes pertinents des Nations Unies sont invités à apporter leur contribution à la réunion, s'il y a lieu.

La réunion internationale Stockholm+50 se tiendra à Stockholm les 2 et 3 juin 2022. La Suède en assumera la responsabilité financière.

L'adoption de ce projet de résolution habilitant constituera une première étape majeure vers Stockholm+50. Nous attendons avec intérêt la collaboration constructive des États Membres et un processus rapide d'examen et d'approbation des modalités de Stockholm+50 d'ici à la fin de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais remercier à nouveau toutes les délégations pour leur participation active aux travaux menés jusqu'à présent.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/75/L.88.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote ou de position avant que l'Assemblée se prononce, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie.

M. Chumakov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie se félicite du projet de résolution A/75/L.88, sur la tenue de la réunion internationale intitulée « Stockholm+50 ». Nous tenons à exprimer notre gratitude aux délégations suédoise et kényane pour cette initiative et leur volonté d'offrir aux États Membres l'occasion de célébrer conjointement le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement dans la ville où elle s'est tenue, Stockholm. Nous notons l'approche constructive et pragmatique des délégations tout au long des travaux sur le projet de texte. Nous remercions tout particulièrement les représentants du Groupe des 77, de l'Union européenne et du Royaume-Uni pour leur souplesse,

leur approche constructive et leurs propositions créatives, ainsi que pour leur coopération dans le véritable esprit de multilatéralisme de l'Organisation des Nations Unies. En prenant en compte les points de vue de toutes les délégations, la Suède et le Kenya ont pu parvenir à un projet de texte clair et équilibré, qui constitue une base solide sur laquelle s'appuyer pour convenir des derniers détails de l'événement.

Il est important que le projet de résolution que nous sommes, je l'espère, sur le point d'adopter, reflète la trajectoire du processus de réalisation du développement durable, depuis la Conférence de Stockholm et l'élaboration ultérieure des principes de Rio jusqu'à l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Lors de la réunion internationale de l'année prochaine, nous examinerons les moyens d'accélérer les progrès effectués compte tenu de l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a causé de graves dommages économiques dans le monde entier. Comme nous le savons, les États en développement se trouvent dans une situation particulièrement difficile. Dans ce contexte, il est important que nos débats tiennent dûment compte des dimensions non seulement environnementales mais aussi socioéconomiques du développement durable, et que les mesures proposées contribuent à combler le fossé entre pays développés et pays en développement, tout en réduisant l'impact anthropique sur l'environnement. Pour notre part, nous sommes également disposés à travailler de la même manière, dans un esprit constructif, sur les modalités de cet événement afin de garantir un débat exhaustif qui tienne compte des intérêts de tous les États.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.88, intitulé « Réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance » ».

Je donne maintenant la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} Ochalik (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais annoncer que, depuis le dépôt du projet de résolution, outre les délégations énumérées dans le document publié sous la cote A/75/L.88, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Afghanistan, Albanie, Algérie, Allemagne, Angola,

Antigua-et-Barbuda, Australie, Autriche, Belgique, Bhoutan, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Comores, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guyana, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Libye, Lituanie, Luxembourg, Maldives, Malte, Maurice, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Sénégal, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Timor-Leste et Tunisie.

La Présidente par intérim : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.88 ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 75/280).

La Présidente par intérim : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote ou de position après l'adoption de la résolution, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Diallo (Guinée) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au titre des explications de position au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous remercions les cofacilitateurs, la Suède et le Kenya, pour les efforts qu'ils ont déployé dans le processus de négociation afin de parvenir à un consensus sur l'adoption de la résolution 75/280 « Réunion internationale intitulée « Stockholm+50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous – notre responsabilité, notre chance » ». Nous accueillons également avec satisfaction l'offre généreuse faite par le Gouvernement suédois d'accueillir la réunion internationale et d'en assumer les frais, avec l'aide du Kenya ;

Comme indiqué au paragraphe 1 de la résolution, la décision de convoquer cette réunion internationale vise à célébrer le cinquantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et de ses documents finals. L'objectif de cette réunion sera de contribuer à la dimension environnementale du développement durable et d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable, y

compris la concrétisation d'une reprise durable après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

À cet égard, le Groupe comprend qu'il n'est pas prévu de redéfinir, renégocier ou rendre obligatoires de nouveaux mécanismes ou engagements, ni d'aller au-delà des dispositions des accords multilatéraux relatifs à l'environnement.

Nous notons également que le Document final de la réunion internationale prendra la forme d'un résumé des débats, comme indiqué au paragraphe 5.

Le Groupe souligne les décisions selon lesquelles la réunion internationale et la célébration du cinquantième anniversaire de la création du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) devraient se renforcer mutuellement, de manière à éviter les chevauchements et les doubles emplois, ainsi que le rôle du PNUE dans les préparatifs de la réunion, et l'invitation du PNUE et du Comité des représentants permanents auprès du PNUE à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement afin de contribuer aux préparatifs de Stockholm+50. Nous nous réjouissons de ces contributions aux préparatifs et à la réunion internationale.

Nous notons que la décision de tenir cet événement sous la forme d'une réunion internationale est conforme au précédent de la résolution 57/262. Par conséquent, nous attendons avec intérêt une résolution concernant les modalités qui s'appuie sur un texte semblable, suive un format similaire, et soit concise et adoptée par consensus dans un court délai.

M^{me} Korac (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis appuient sans réserve les efforts visant à promouvoir une réunion internationale consacrée à la protection de l'environnement et au développement durable pour tous, et nous nous joignons volontiers au consensus sur la résolution 75/280. Nous remercions la Suède et le Kenya pour l'esprit d'initiative dont ils ont fait preuve sur ce texte et pour leur travail visant à garantir qu'il reflète les points de vue de toutes les délégations de l'Organisation des Nations Unies.

La Présidente par intérim : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de vote ou de position après l'adoption de la résolution.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 19 de l'ordre du jour.

Point 54 de l'ordre du jour (*suite*)

Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects

Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) (A/75/413/Add.1)

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Les positions des délégations concernant les recommandations de la Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents. Par conséquent, si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote. Je rappelle aux États Membres qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que,

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations doivent, dans toute la mesure possible, n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle également aux délégations que, toujours conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur la recommandation figurant dans le rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), j'informe les représentantes et représentants que nous allons procéder de la même manière qu'à la Commission pour prendre nos décisions, sauf notification contraire préalable.

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet

de résolution. La Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 75/281).

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) :
Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 54 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 heures.